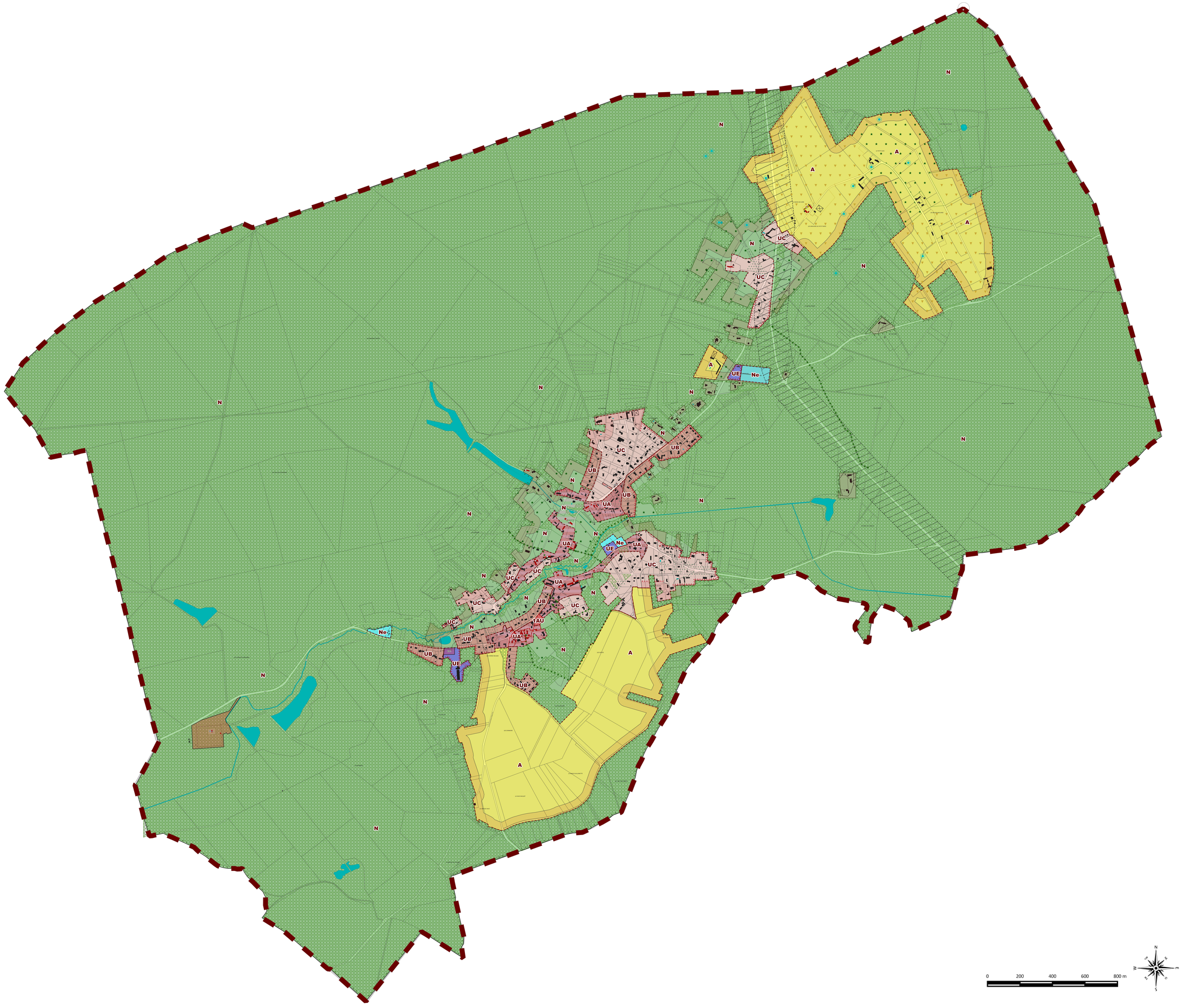

Poigny-la-Forêt

PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE POIGNY-LA-FORET

DOCUMENT GRAPHIQUE

PLAN GENERAL

ECHELLE: 1/7500

Arrêté le 12 mars 2014

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal du 27 mars 2015

PIECE DU PLU

4.1

Cittanova

Zonage

- Limite de zone
- UA : tissu aggloméré ancien
- UB : tissu aggloméré récent
- UC : tissu d'habitat diffus
- UE : site d'équipements d'intérêt public
- A : zone à dominante agricole
- N : zone à dominante naturelle
- Ne : terrains sportifs et installations publiques
- 1AU : zone d'urbanisation future à destination d'habitat

Autres figurés du document graphique

Secteurs de projets

- Emplacement réservé au titre du L123-2c du Code de l'Urbanisme
- Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Tracé indicatif de sente ou chemin à maintenir, réhabiliter, reperméabiliser ou créer au titre du L123-1-5 IV 1°

Massif boisé de plus de 100 hectares

- Limite du massif forestier de plus de 100 Ha
- Limite de la bande de 50 m en lisière d'un massif forestier de plus de 100 Ha
- Limite du Site Urbain Constitué (SUC)
- Espace hors site urbain constitué
- Site urbain constitué

Milieux naturels, Trame Verte et Bleue

- Espace Boisé Classé au titre du L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Cônes de vue et espaces ouverts à préserver au titre du L123-1-5-III 2°
- Ensembles prairiaux d'intérêt écologique à conforter délimités au titre du L123-1-5-III 2°
- Mares protégées au titre du L123-1-5-III 2°
- Cours d'eau et espace en eau

Protection du paysage et du patrimoine

- Noyau historique à protéger au titre du L123-1-5-III 2°
- Bâtiments répertoriés au titre du L123-1-5-III 2°
- Bâtiment agricole d'intérêt patrimonial repéré au titre du L123-1-5-III 2° et pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L123-1-5-II 6°
- Ilots bâtis répertoriés au titre du L123-1-5-III 2°
- Espaces paysagers à protéger au titre du L123-1-5-III 2°

Autres figurés du document graphique

- Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres et affectés par le bruit

Emplacements réservés au titre du L123-1-5-8° du Code de l'Urbanisme			
N°	Désignation de l'opération	Collectivité bénéficiaire	Surface (m²)
1	Jardins ouverts au public (potagers partagés, jardins familiaux...)	Commune	817,8
2	Aire de stationnement	Commune	177,4
3	Structure dédiée à la petite enfance	Commune	2739,2
4	Sauvegarde et mise en valeur des ruines de l'Abbaye des Moulineaux (projet culturel)	Commune	40365
5	Elargissement d'une voie pour régularisation de l'emprise publique	Commune	134,4